

Action de financement de l' « audit logement » - Commune d'Herbeumont.

Objectifs – Philosophie :

Un constat : Un système de prime à la rénovation énergétique de la Région Wallonne compliqué d'accès pour les citoyens.

- Un système de primes principalement accessible sur base d'un « Audit logement » - Réalisé par un auditeur agréé par la Région Wallonne.
- Un système de primes complexe et en perpétuelle évolution.
- Lourdeurs administratives.

Une opportunité : un appel à projet de la Région Wallonne – POLLEC 2020

- Cet appel à projet permet à la commune d'Herbeumont de financer des « audits logements ».
- Il permet également à la commune d'Herbeumont d'organiser des séances de sensibilisation et d'information à destination des citoyens.

La philosophie de l'action :

- Augmenter le nombre de logements rénovés sur le territoire de la commune d'Herbeumont et de la Région Wallonne.
- Financer l' « audit logement » aux citoyens, pour les aider dans leur projet de rénovation en leur permettant d'accéder aux primes de la Région Wallonne, durant les années 2023-2024 et 2025.

Les objectifs de l'action :

- « Offrir » 30 « audits logements » aux citoyens de la commune d'Herbeumont, dans l'objectif qu'ils fassent des travaux de rénovation énergétique.
- Le passage au label PEB supérieur ou la réalisation du 1^{er} bouquet de travaux, au minimum, pour les citoyens qui se sont vu octroyé un « audit logement » gratuitement par la commune d'Herbeumont.

Conditions d'octroi :

Logements/habitations :

- Sur le territoire de la commune d'Herbeumont.
- Destinés à, au minimum 50 %, du logement.
- Exclusion des commerces, gites, secondes résidences, etc.

Demandeurs :

- Avoir un droit réel sur le bien (propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire).
- Avoir 18 ans au minimum.
- Occuper le logement à titre de résidence principale **OU** le mettre à disposition d'une agence immobilière sociale, **OU** le mettre à disposition d'un parent ou allié à titre gratuit **OU** le mettre en location par un bail enregistré dans le respect de la grille indicative des loyers.

L'audit :

- L'audit « gratuit » doit être **préalablement** demandé au collège communal, et doit être réalisé par l'auditrice désignée par la commune d'Herbeumont.
- L'audit doit être réalisé entre le début de l'action (février 2023) et le 30 juin 2025, et les travaux minimums doivent être réalisés avant le 31 octobre 2025.
- La facture de l'audit sera envoyée directement à l'administration communale. Le citoyen bénéficiaire de l'action ne doit donc pas préfinancer la facture en amont.

Engagements du demandeur :

- Une volonté ferme d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique conséquents, c'est-à-dire, au minimum, s'engager au passage de label PEB supérieur ou à la réalisation du 1^{er} bouquet de travaux de l'« audit logement ».
- Accueillir à son domicile l'auditrice désignée/mandatée par la commune d'Herbeumont, pour la réalisation de l'« audit logement », dans un délai de 30 jours ouvrable après la prise de contact par l'auditrice en question.
- Participer à la rencontre « post-audit », avec l'auditrice en question, pour la présentation de celui-ci, sa lecture « technique », etc.
- Fournir tous les informations et documents techniques nécessaires à la réalisation de l'« audit logement ».
- Effectuer le paiement d'une caution, pour les personnes à qui cela est demandé (Crfr. Au point suivant).

Caution :

Aucune caution ne sera demandée pour les demandeurs de l'« audit logement » gratuit qui se trouvent dans les catégories de revenu R1, R2 et R3. A contrario, une caution de 300 € sera demandée pour les catégories de revenu R4 et R5.

Objectif : S'assurer de l'engagement de réalisation de travaux minimum, principalement pour les catégories de plus hauts revenus, sans pénaliser les catégories de plus bas revenus qui se rendraient compte, après réalisation de l'« audit logement » gratuit, de l'impossibilité de réellement entreprendre les travaux qui permettent de répondre aux conditions minimales en termes de travaux. Pour information : Un « Audit logement » coûte en moyenne 950 € HTVA.

Le calcul de revenu de référence du ménage se réalise à partir des revenus globalement imposables (brut) du ménage, et donc à partir de l'avertissement-extrait de rôle de l'année précédant la demande. La méthode de calcul complète se retrouve dans l'annexe n°2 du règlement communal qui fixe les conditions d'octroi de l'audit logement « gratuit ».

| Revenu de référence du ménage | Catégorie de revenus |
|---|----------------------|
| inférieur ou égal à 23 000 euros | R1 |
| supérieur ou égal à 23 000,01 et inférieur ou égal à 32 700 euros | R2 |
| supérieur ou égal à 32 700,01 et inférieur ou égal à 43 200 euros | R3 |
| supérieur ou égal à 43 200,01 et inférieur ou égal à 97 700 euros | R4 |
| supérieur à 97 700 euros | R5 |

Procédure :

1) Introduire la demande au moyen du formulaire en annexe n°1 du règlement communal **dûment remplis** – 06/02/2023

- Accompagner les pièces justificatrices demandées.
 - o Preuve du droit réelle sur le logement/habitation
 - o Extrait de rôle de son ménage pour l'année précédant le demande d' « audit logement » gratuit.

- Adresser la demande et le formulaire à la commune, au nom du collège communal, soit :
 - o Par mail, à l'adresse suivante : veronique.magotiaux@herbeumont.be
 - o Par dépôt contre récépissé de l'administration communale.
 - o Par voie postale, par recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Rue Lavaux, 27 – 6887 Herbeumont.

2) Accusé de réception et réponse du collège

3) Réalisation de l' « audit logement » par l'auditrice désignée, en cas de réponse positive du collège.

Pour information : Toutes les conditions et informations cités dans cette note récapitulative, ainsi que la procédure en question, sont formalisé dans le règlement communal, et ses annexes, du 12 décembre 2022.

« Module de base » et « Module accompagnent de suivi des travaux ».

Les missions de l'auditrice désigné par la commune d'Herbeumont comprend la réalisation :

- 30 « Audits logement » de type « Module de base ». Le « module de base » comprend la réalisation de l' « audits Logements » et la rencontres « post-audit » que l'auditrice en question organisera pour présenter l'audit, ses conclusions, sa lecture « technique », etc

- Un certain nombre d'heure pour faire de l' « accompagnement de suivi des travaux », Pour aider en cas de besoin: Difficulté dans le processus de demande de primes de la Région Wallonne, lecture et conseils dans le choix des devis de travaux, en cas de non-respects dans l'ordre des bouquets de l'audit, etc.
 - o **Attention** : Ce « Module accompagnement de suivi des travaux » n'est pas directement accessible suite à l'octroi de l' « audit gratuit » de la commune d'Herbeumont. Ce module est accessible sur base d'une demande complémentaire et d'un accord supplémentaire du collège communal d'Herbeumont – **Raison** : Tous les demandeurs n'auront pas besoin de ces heures de suivi supplémentaires et celles-ci sont limité pour des raisons budgétaires.

Contacts :

Johnen Jérôme – Commune Herbeumont : jerome.johnen@herbeumont.be - 0499/33.93.29

Mathelin Catherine –Bourgestre/Echevine Energie : mathelincatherine66@gmail.com